

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°
004/AONO/M0/CIPM/C-TIB/2025
DU 20/02/2025 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
GARE ROUTIERE MUNICIPALE DE
TIBATI PHASE I**

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la DGD Exercice 2025, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE MUNICIPALE DE TIBATI PHASE I

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°
010/AONO/M0/CIPM/C-TIB/2024
DU 03/01/2025, POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10
MINI RÉSEAUX**

D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP) ÉQUIPÉS DE POMPES À ÉNERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE TIBATI : Lot 1: MINIM, DJOMBI, BANTAI, MBELLA-ASSOM, MBAKAOU Lot 2: ALLAT MENGACK, BARODE, KOATA, DABER, NGATT

Dans le cadre de l'exécution du Budget de FEICOM Exercice 2024, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de 10 mini réseaux d'approvisionnement en eau potable (AEP) équipés de pompes à énergie solaire dans certaines localités de la commune de Tibati :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 006/DC/MO/CIPM/C-TIB/2023 DU

16/06/2023 ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK UP 4X4 POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE TIBATI

Le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour l'acquisition d'un VEHICULE PICK UP 4X4 pour le compte de la commune de Tibati.

COMMUNE DE TIBATI: AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 004/DC/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 TRAVAUX DE REHABILITATION DE 4 FORAGES DANS LA COMMUNE DE TIBATI

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget d'Investissement public Exercice 2021, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Consultation pour tes travaux de réhabilitation de 4 Forages dans la Commune de Tibati

2. Consistance des prestations

Les travaux du présent Marché comprennent :

- Travaux préliminaires
- Travaux de réhabilitation du forage

3. Coût prévisionnel

Un Coût prévisionnel Six millions deux cent dix mille (6 210 000) Frs cfa

4. Délai de livraison

Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de deux (02) mois.

Délai d'Exécution (en jours calendaires) Quatre-vingt-dix (60) jours.

5. Allotissement

Sans objet.

Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

6. Participation et origine

La participation à cette Demande à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

7. Financement

Les travaux, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021 sur la ligne d'Imputation Budgétaire N° 55 32 423 02 641024 2246 851.

Autorisation de dépense: IW04713

8. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la

Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 10.000 (dix mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de Tibati,

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le 24/03/2021 à 10 Heures et devra porter la mention ;

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N°004/DC/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 RELATIF AUX TRAVAUX
DE REHABILITATION DE 4 FORAGES DANS LA COMMUNE DE TIBATI
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

NB: l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli avec le devis quantitatif et estimatif sous format Excel

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Mairie de Tibati (Secrétariat Général) aux date et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera renvoyée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres Le 24/03/2021, à 10 heures

10. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de

Passation des Marchés auprès de la commune de Tibati, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous:
Date et heure d'ouverture des plis Le 24/03/2021, à 11 heures

Lieu d'ouverture des plis Salle des actes de la Mairie de Tibati

11. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'offre financière;
4. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;
5. L'absence de projet de lettre commande complété, paraphé sur chaque page, daté et signé par le soumissionnaire.

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

12. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de Tibati dès publication du présent avis.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

TIBATI le 01 Mars 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE TIBATI : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/MO/CIPM/C- TIB/2021 DU 12 /02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA RIVIERE TIKPONG II.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un ouvrage d'art sur la rivière

TIKPONG II

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATIONS
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT-DRAINAGE
- OUVRAGES D'ART

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 27 000 000 (vingt-sept millions) FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 04 (Quatre) mois.

5. Allotissement

Sans objet

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire....

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat General de la Commune de Tibati dès publication du présent avis tel : 677 165 829 / 695 012 561.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat General de la Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre

versement d'une somme non remboursable de 45.000 (quarante-cinq mille) francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le 13/03/2021 à 10 Heures 00 et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 009/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 12/ 02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA RIVIERE TIKPONG II A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet du Marché compléter et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 540 000 (cinq cent quarante mille) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être produite en originale et les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel

d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 13/03/2021 à 11 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle des actes de la Mairie de Tibati.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'offre financière qui n'apparaîtrait pas dans le sous détail ;
4. L'absence ou omission d'un sous détail de prix ;
5. La note technique inférieure à 70% des "oui".
6. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures ;
7. L'absence du projet de lettre commande dans l'offre financière complété, paraphé sur chaque page et signé à la fin par le soumissionnaire.

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies

certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

1. Un tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égale à 15 millions par année ; oui/non
2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 15 millions par année; oui/non
3. Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ; oui/non
4. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier); oui/non
5. Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ; oui/non
6. La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène) oui/non
7. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins une note supérieure ou égale à 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des

offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat général de la Mairie de Tibati, dès publication du présent avis. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

TIBATI le 11 Février 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE TIBATI : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/MO/CIPM/C- TIB/2021 DU 12/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CMPJ-D'ARRONDISSEMENT DE TIBATI

[Télécharger le DAO](#)

1. Objectif

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les

travaux de construction d'un CMPJ-d'Arrondissement de Tibati.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- TERRASSEMENTS
- FONDATIONS
- MAÇONNERIE – ELEVATION
- CHARPENTE- COUVERTURE
- MENUISERIES BOIS ALUMINIUM VITREES & METALLIQUES
- ELECTRICITE/TV/CLIMATISATION
- PLOMBERIE – SANITAIRE
- REVETEMENTS
- PEINTURE
- VRD ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 60 000 000 (soixante millions) FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 06 (six) mois.

5. Allotissement

Sans objet

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire n'

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat General de la Commune de Tibati dès publication du présent avis tel : 677 165 829 / 695 012 561 10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat General de la Commune de Tibati dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 100.000 (cent mille) francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie de Tibati contre récépissé, au plus tard le 13/03/2021 à 10 Heures 00 et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/1V10/CIPM/C-TIB/ 2021 DU 12/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
CMPJ-D'ARRONDISSEMENT DE TIBATI A n'ouvrir qu'en séance de
dépouillement"**

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet du Marché complété et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 1 200 000 (un million deux cent mille) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être produite en originale et les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 13/03/2021 à 11 heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Tibati dans la salle des actes de la Mairie de Tibati.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'offre financière qui n'apparaîtrait pas dans le sous détail ;
4. L'absence ou omission d'un sous détail de prix ;

5. La note technique inférieure à 70% des "oui".
6. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures ;
7. L'absence du projet de lettre commande dans l'offre financière complété, paraphé sur chaque page et signé à la fin par le soumissionnaire.

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

1. Un tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égale à 40 millions par année ; oui/non
2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 40 millions par année ; oui/non
3. Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires : oui/non
4. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier) : oui/non
5. Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ; oui/non
6. La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène) oui/non
7. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins une note supérieure ou égale à 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire

dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat général de la Mairie de Tibati, dès publication du présent avis. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

TIBATI le 11 Février 2021
Le MAIRE
DAHIROU AMADOU

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE TIBATI: AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 013/DC/MO/CIPM/C-

TIB/ 2020 DU 05/02/2021 TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL NGATT 18 781 875TIBATI (35km) DANS LA COMMUNE DE TIBATI.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL NGATT 18 781
875TIBATI (35km) DANS LA COMMUNE DE TIBATI.

2. Coût prévisionnel

18 781 875 FCFA.

3. Délai de livraison

Cent vingt- (120)jours

4. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par le PRODEL dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

5. Financement

PRODEL/COMMUNE DE TIBATI

6. Consultation du dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions

contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de TIBATI. Maître d’Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

7. Acquisition du dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de TIBATI, au Secrétariat Particulier du Maire, contre paiement d'une quittance non remboursable de 25 000 (vingt cinq mille) francs à la Recette Municipale de TIBATI à partir du 05/02/2021 pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

8. Remise des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de TIBATI (Maître d’Ouvrage), à déposer à la Commune de TIBATI contre recipissé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 013
/DC/MO/CIPM/C-TIB/2020 DU 05/02/2021 TRAVAUX DE
MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL NGATT_TIBATI (35km) DANS LA
COMMUNE DE TIBATI**

“A n ‘ouvrir qu’en séance de dépouillement” ».

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit trois Cent soixante quinze mille six cent trente sept (375 637) FCFA. La caution devra rester valable Quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

10. Recevabilité des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émises les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation (Secrétariat Général de la Mairie), avant la date et l'heure (Le 03/03/2021 à 10 heures) fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

11. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de TIBATI en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis : Le 03/03/2021 à 11 heures. Lieu d'ouverture des plis : Salle des actes de la Commune de TIBATI.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de TIBATI, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

La Commission de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant;

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
2. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
3. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
4. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
5. Elaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
6. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
7. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.
8. Vérification que le Projet de Lettre Commande est bien complété, rempli, signé et dont le fichier numérique joint avec le devis sous forma excel.

Critères éliminatoires

a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur 15 000 000frs. Première et dernière page du contrat et le procès verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)

- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui <

22/27) ;

- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Absence de l'attestation de visite de site
- Entreprise ayant abandonné un marché mi cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.
- Absence d'un Projet de Lettre Commande complété rempli et signé dont fichier numérique joint avec le devis sous forma excel

b) prestataire de la liste restreinte

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui < 22/27) ;
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié :
- Modification des quantités du cadre du devis :
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics,
- Absence d'un Projet de Lettre Commande complété rempli et signé dont fichier numérique joint avec le devis sous forma excelle.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaire aux conditions minimales de qualifications imposées, Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de TIBATI le proposera comme adjudicataire provisoire à le Maître d'Ouvrage.

Si l'offre du soumissionnaire moins disant ne satisfait pas aux conditions de qualifications minimales imposées, l'offre sera écartée et la Commission de Passation des Marchés procédera à l'examen de l'offre du soumissionnaire classée seconde dans l'ordre du tableau récapitulatif établi par ordre croissant des montants des cotations. Cette procédure peut se répéter en cas d'offres incomplètes ou de soumissionnaires vérifiés non qualifiés.

La Commission de Passation des Marchés établira un rapport d'évaluation détaillé concluant sur une recommandation à l'Maître d'Ouvrage, de l'attribution provisoire du marché.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de TIBATI, le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra :

un Certificat de non faillite, une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

Muni de ces certificats, Le Maire de la Commune de TIBATI, Mmtrre d'Ouvrage, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant, Le Maire de la Commune de TIBATI, Maître d'Ouvrage, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission Inteme de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue,

et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

Si Le Maire de la Commune de TIBATI, Maître d'Ouvrage, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission Intérimaire de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributionnaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

14. Durée de validité des offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre vingt dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BAFOUSSAM le 08 Février 2021

Le MAIRE

KENGNI KOUT Levis Dieudonné

[Télécharger le DAO](#)